



Société anonyme au capital social de  
499.444,50 euros  
Siège social : 50, boulevard Haussmann  
75009 Paris  
388 380 073 RCS Paris

(la « Société »)

---

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES CITEO  
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS  
DU 11 AVRIL 2023**

---

**Ordre du jour**

1. *Présentation pour information* de l'étude sur les trajectoires d'atteinte, pour chaque matériau, des objectifs de recyclage européens fixés pour 2025 ;
2. *Présentation pour avis* des principes des procédures de passation de marchés de prévention et de gestion des déchets ;
3. *Présentation pour information* des premières propositions de Citeo relatives aux modulations des contributions financières 2024 de la filière emballages ménagers.

## I. Registre de présence

Le 11 avril 2023 à 11h,

Les membres des Comités des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers (le « **Comité** ») des Sociétés Citeo et Adelphe se sont conjointement réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société en date du 29 mars 2023 adressée par voie électronique.

### **Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo :**

#### Au titre du collège « producteurs » :

- M. Thibault Turchet, suppléant, représentant de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) ;
- Mme Giulia Baschet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) ;
- Mme Virginie d'Enfert, titulaire, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER).

#### Au titre du collège « opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets » :

- Mme Catherine Jung, suppléante, représentante de l'Alliance Recyclage ;
- Mme Lise Olsina, titulaire, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME) ;
- M. Hervé Sirena, titulaire, représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE).

#### Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France, *a reçu pouvoir* de Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;

#### Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- M. Jean-Christophe Gavallet, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE) *a reçu pouvoir* de M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France.

### **Est partiellement présent :**

#### Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de Régions de France *a donné pouvoir* à M. Jean-Christophe Gavallet, titulaire, représentant de France Nature Environnement (FNE).

### **Est absent :**

#### Au titre du collège « collectivités territoriales » :

- La représentante de l'Association des Maires de France (AMF) *a donné pouvoir* à M. Bertrand Bohain, suppléant, représentant d'Intercommunalités de France.

Au titre du collège « associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs » :

- La représentante de Zero Waste France ;
- Le représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

**Assistent également à la réunion, en tout ou partie :**

- Caroline Montalcino, Censeure d'Etat ;
- Stéphane Durand, Directeur prospective industrielle, Citeo ;
- Sophie Jacquet, Responsable efficacité du dispositif, Citeo ;
- Louis Roulet, Responsable pôle Collectivités, Opérations et Recyclage, Citeo ;
- Valentin Fournel, Directeur Eco-conception et Réemploi, Citeo ;
- Clara Seligmann, Responsable Affaires institutionnelles, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Agrément et Concertation, Citeo.

Le registre de présence fait état des membres des Comités et des représentants des Sociétés assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Virginie d'Enfert préside la réunion en sa qualité de Présidente du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo (la « **Présidente** »). Clara Seligmann est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur le projet soumis à leurs avis.

## II. Saisine pour avis

### Présentation pour avis des principes des procédures de passation de marchés de prévention et de gestion des déchets

La **Présidente** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers de Citeo d'approuver les principes de la procédure de passation des marchés de prévention et de gestion des déchets tels que présentés en séance.

#### Comité Parties Prenantes Citeo - Résultat du vote :

##### Collège des producteurs :

- Association Nationale des Industries Alimentaires : **Avis favorable**
- Fédération du Commerce et de la Distribution : **Avis favorable**
- Fédération Hygiène et Entretien Responsable : **Avis favorable**

##### Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Alliance recyclage : **Avis favorable**
- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis défavorable**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement : **Avis défavorable**

##### Collège collectivités territoriales :

- Intercommunalités de France : **Avis favorable**
- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Régions de France : **Avis favorable**

##### Collège associations environnementales et de consommateurs :

- France Nature Environnement : **Avis favorable**

**Avec huit (8) avis favorables, deux (2) avis défavorables et zéro (0) abstention, le Comité approuve la procédure de passation des marchés de prévention et de gestion des déchets.**

Compte tenu du délai de transmission des documents de séance, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à cinq jours ouvrés après la réunion au lieu de 3 jours ouvrés, comme cela est prévu par le règlement intérieur du Comité.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de cinq jours ouvrés suivant la réunion.

\*\*\*\*

*Virginie d'Enfert*

**Présidente du Comité des Parties Prenantes Citeo**

*Virginie d'Enfert, Fédération Hygiène et Entretien Responsable*

*Hervé Sirena*

**Scrutateur – Comité Parties Prenantes Citeo**

*Hervé Sirena, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement*